

Nos prix et Informations Générales - Espace PaMA 2026

Adhésion, contrôle vélo & test BRAVE compris

Individuelle	10€
Familiale	20€
Personne morale	25€
Réduite ou en combinaison avec une activité payante	5€

Vélo-Ecole, adhésion 5€ comprise

Stage vacances 2x1h30, par famille	50€, réduit 20€
5 cours Mobilité à Vélo à 1h30, par personne	70€
10 cours Mobilité à Vélo à 1h30, par personne	120€
Service "Allô PaMA" (livraison, etc)	10€

Bicycode, adhésion 5€ comprise

Bicycode si déjà membre d'une association vélo	5€
Bicycode sans adhésion	10€

Atelier Vélo, adhésion 5€ comprise

Atelier Vélo autoréparation	25€
Vélo de partage (remorque, vélo cargo)	10€
Vélo de prêt sans BRAVE	20€
Vélo de vente recyclé et bicycodé	à partir de 50€
Vente de pièces sans adhésion	à partir de 0,50€

Interventions sur devis

Prestation Mobilité à Vélo par groupe	à partir de 70€ de l'heure
Prestation OEPV, Alvéole+ & Vélos-Egaux	à partir de 90€ de l'heure
Initiateur Mobilité à Vélo, 24 heures, par personne	450€
Savoir Rouler A Vélo, 12 heures par classe	900€
Prestation Bicycode	60€ de l'heure
Prestation Atelier Vélo	à partir de 60€ de l'heure
Plateforme des prestataires PaMA	entre 10% et 20% de la prestation

Généralités

Siège Espace PaMA : sis 8 rue du Pont de Fer, 71100 Chalon-sur-Saône

Siret : 82001846300027 - Tél : +33783172511 - Code APE : 9499Z

Site Internet : espacepama.org - E-mail : espacepama@gmail.com

IBAN : FR39 2004 1010 0411 57431 R025 94 - BIC : PSSTFRPPDIJ

Adresse Vélo-école : Rue Raoul Ponchon, 71100 Chalon-sur-Saône, à côté de la caserne des pompiers. Bus 3 Arrêt « Europe » et Bus 4 Arrêt « Champ Fleuri ».

Adresse Atelier Vélo : 14 rue Général Duhesme 71100 Chalon sur Saone dans le bâtiment de la coordination de la Ville et la Bricothèque.

Nos activités sont assurées par la Maif, N° de sociétaire 4160241K depuis le 19 septembre 2017. Ces trois lieux disposent d'une convention annuelle avec la ville de Chalon-sur-Saône.

Nous sommes affiliés à : [Fédération des Usagers de la Bicyclette](#), [Heureux Cyclage](#), [Les Boîtes à Vélo France](#), [Collectif Vélo Bourgogne Franche Comté](#) et [Collectif Éducateurs Mobilité à Vélo](#).

Le Plan d'Action des Mobilités Actives [publié le 5 mars 2014 est à la base de nos actions.](#)

Nous travaillons en partenariat avec les acteurs de proximité dans le cadre de la Politique de la Ville. Le matériel pédagogique est mis à disposition par l'Espace PaMA, Velosursaone, ECOMMObILE Conseil, Europe Vélos, Douze Cycles, la STAC, les Services de la Ville & du Grand Chalon.

L'Education Mobilité à Vélo est initiée par la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo (CIDUV). Nous utilisons l'outil <https://www.viamobigo.fr/> de la Région Bourgogne-Franche Comté pour préparer l'itinéraire en complément de Google Maps. Par le biais de la FUB, notre vélo-école est [conventionnée avec l'Education Nationale](#).

Avertissement

Le programme - dépendant des capacités des stagiaires - sera établi après l'initiation au vélo urbain et l'évaluation du départ. Pour des groupes sortant de la vélo-école, un accompagnateur préalablement formé sera présent par tranche de 4 participants. A la vélo-école même, un accompagnateur pour 8 personnes suffira.

Une formation complète dispensée par l'Espace PaMA consiste en 9 phases : évaluation de départ 1 BRAVE Bons Réflexes À VElo, 2 Apprentissage, 3 Perfectionnement, 4 Sorties urbaines, 5 Initiateur Mobilité à Vélo 6 Sorties intermodales, 7 Sorties interrégionales, 7 Educateur Mobilité à Vélo, 8 Formateur IMV (& programmes CEE) et 9 Expert ADMA Académie Des experts Mobilités Actives. La 5e phase consiste à devenir Initiateur Mobilité à Vélo, prérequis pour pouvoir intervenir en tant que prestataire pour l'Espace PaMA.

Les activités proposées ont pour vocation d'initier les participants et ne sont pas suffisantes pour en faire des cyclistes urbains confirmés, elles nécessitent pour cela d'être complétées par une pratique régulière, progressive et prudente du vélo urbain. Nous délivrons un certificat de participation et non un diplôme ni aucun permis. Quand les participants circuleront sur la voie publique lors des activités proposées, ils devront respecter le code de la route comme des cyclistes « ordinaires ».

Formation Continue

- Dans le cadre de la Formation Continue, les cours sont dispensés par notre Animatrice Mobilité à Vélo via la Régie Chalon Ouest, centre de formation Qualiopi.
- En application de la Partie VI du Code du travail et notamment des articles L.6353-1 et suivants, le montant des frais pédagogiques de la prestation est de 330 euros pour les membres bénévoles, salariés et adhérents d'associations FUB et de 450 euros pour le grand public.
- En cas d'annulation de la formation par le stagiaire :
 - à moins de 10 jours du premier jour de formation, une retenue de 100€ sera effectuée par participant,
 - à moins de 48h du premier jour de formation, la totalité des frais pédagogiques sera due
 - en cas d'abandon en cours de formation avec une prise en charge financière de la formation : deux factures seront émises, la première correspondant aux heures réellement effectuées et qui feront l'objet d'une prise en charge par l'OPCO, la deuxième facture correspondant aux heures non effectuées et qui ne peuvent pas faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCO.
- En cas d'inexécution partielle ou totale de la formation par l'Espace PaMA :
 - seules les heures effectuées seront dues et facturées.
 - Dans le cas où des difficultés interviendraient pour l'exécution totale ou partielle de la formation, préalablement à toute action en justice, les parties signataires de la convention de formation professionnelle (Espace PaMA, Régie Chalon Ouest et le stagiaire) conviennent d'y apporter, après négociations à l'amiable, tout avenant susceptible de lever les difficultés.